



Partager des photos dénudées et des contenus à caractère sexuel

Il n'y a rien de mal à s'envoyer des photos et des vidéos sexy. Pour beaucoup, cela fait partie de la séduction, des rencontres ou d'une relation amoureuse.

Quand est-ce problématique ?

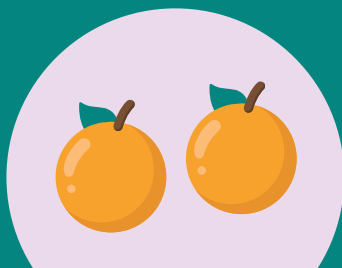
Il arrive de plus en plus souvent que des personnes partagent des contenus intimes sans le consentement de la personne que l'on y voit ou entend. Elles le font via des applications de messagerie, des groupes privés, les réseaux sociaux, des forums ou des sites pornographiques.

Même lorsqu'une personne a consenti à la création d'images intimes ou les a créées elle-même, personne ne peut les diffuser sans son consentement.

Est-ce punissable ?

Oui, toujours. Peu importe que l'auteur-e ait agi avec l'intention de blesser ou « pour rire ». Transférer des images à une seule personne, les partager avec des ami-e-s ou encore les montrer à quelqu'un est également considéré comme une diffusion.

Quiconque diffuse des images d'autrui sans son consentement s'expose à des amendes et à une peine de prison.



Mes images intimes ont été diffusées

Ce n'est pas de votre faute. Vous n'avez rien fait de mal et vous n'avez pas à avoir honte.

Que faire ?

→ Rassemblez des preuves.

Réagissez rapidement et prenez des captures d'écran où la plateforme et, si possible, la date sont visibles.

→ Faites un signalement auprès de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.

Appelez le 0800 12 800 ou faites un signalement via le site web aide.iefh.be.

Vous êtes mineur-e sur les images ? Contactez Child Focus au 116 000.

→ Faites supprimer les images sans attendre.

Signalez les images auprès de la plateforme sur laquelle elles ont été partagées et enregistrez-les sur [Stop.NCII.org](https://stop.ncii.org) afin de limiter leur diffusion. L'Institut peut vous y aider et suivre la suppression avec vous.

→ Portez plainte auprès de la police.

Conservez toutes les preuves, telles que des captures d'écran, des liens vers les images et des informations sur le profil qui les a diffusées.

Vous trouverez plus d'informations sur le dépôt de plainte et la suppression d'images en scannant ce code QR :



Comment vous protéger ?

- Envoyez des photos intimes uniquement à quelqu'un que vous connaissez bien et en qui vous avez confiance.
- Mettez-vous d'accord sur les personnes autorisées à voir ces images et sur les modalités de leur conservation.
- Ne vous laissez jamais mettre sous pression pour créer ou envoyer des images à caractère sexuel.
- Ne cédez pas au chantage. Ne payez pas et n'envoyez pas d'images supplémentaires.

Vous avez vu ou reçu des images intimes d'une autre personne

- **Ne partagez jamais des images intimes** et supprimez-les immédiatement.
- **Réagissez.** Faites clairement savoir à la personne qui vous a montré ou transféré les images que ce n'est pas acceptable.
- **Signalez le profil, les images et les commentaires à la plateforme concernée.** Plus les signalements sont nombreux, plus vite les images seront supprimées.
- **Informez la victime.** Écoutez-la sans juger et encouragez-la à prendre contact avec l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.





Sextorsion

Lorsqu'une personne menace de diffuser vos images intimes pour obtenir de l'argent ou autre chose, on parle de sextorsion ou de chantage (à caractère) sexuel.

Les images peuvent avoir été obtenues de différentes manières : par exemple, vous les avez envoyées en confiance, ou votre compte ou votre appareil a été piraté.

La sextorsion est un délit. L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes peut vous aider à porter plainte auprès de la police.

Fausses images créées à l'aide de l'IA

Avec l'IA, une personne peut modifier des images de manière à leur donner un caractère sexuel. On parle alors de *deepnudes*.

Ces images sont fausses, mais les conséquences pour la victime sont tout aussi graves que dans le cas d'images réelles.

Créer et diffuser des *deepnudes* sans consentement constitue une infraction. L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes peut vous aider à faire supprimer les images.



Une photo ou une vidéo intime de vous a été partagée sans votre consentement ?

L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes peut vous aider.

Nous vous informons à propos de vos droits, nous vous aidons à faire supprimer les images et nous vous orientons vers les services d'aide appropriés.

**Faites un signalement
en ligne via
aide.iefh.be**

**ou appelez gratuitement le
0800 12 800**

Éd. resp. : Michel Pasteel, directeur de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes,
Place Victor Horta 40, 1060 Bruxelles.

Deze folder is ook beschikbaar in het Nederlands.
Diese Broschüre ist auch auf Deutsch erhältlich.

Diffusion d'images intimes

Comment réagir ?

